



Accord de libre-échange avec l'UE: Ne pas se le laisser imposer !

Comme constaté récemment lors de notre dernière chambre d'agriculture, les milieux agricoles sont divisés sur la procédure à adopter par rapport à un accord de libre-échange avec l'UE. D'un côté, ceux qui ne s'opposent pas à une négociation réservent leur position en fonction du contenu et des résultats des négociations à venir. De l'autre côté, ceux qui ne voient aucun avantage possible à un tel accord refusent d'entrer en matière. Dénominateur commun de ces deux groupes; l'impact économique de cet éventuel accord sera très important. Pour résumer, les uns jugent sur l'emballage, les autres désirent, avant de se prononcer, juger également sur le contenu !

En tant qu'organisation faîtière de l'agriculture suisse, l'Union suisse des paysans se doit de représenter et de défendre au mieux, comme elle l'a fait avec un certain succès dans le cadre de PA 2011, les intérêts des agricultrices et agriculteurs de notre pays. Elle ne peut atteindre cet objectif qu'en œuvrant à garder l'agriculture unie et soudée. C'est dans ce sens que la chambre d'agriculture de l'USP a clairement pris position la semaine dernière. Elle juge que nous ne pouvons pas accepter un accord de libre-échange agricole avec l'UE. Toutefois, et compte tenu de la décision du Conseil fédéral d'entamer tout de même des négociations avec l'UE, nous ne pouvons pas être absents des décisions et laisser le soin à d'autres de décider à notre place. C'est dans ce sens que nous avons décidé de participer aux travaux du groupe d'experts qui planchera sur les mesures d'accompagnement. Nous y serons représentés par notre Président, Monsieur le Conseiller national Hansjörg Walter et notre expert en la matière, Monsieur Christophe Eggenschwiler, responsable du Département Économie et politique de l'USP.

Malgré notre refus, nous ne pouvons laisser d'autres agir sur notre destinée et rester les bras croisés. Nous allons donc assumer la représentation des intérêts de l'agriculture suisse et participer activement, non sans avoir au préalable posé nos conditions de participation. Ces dernières ne devront toutefois pas être interprétées comme une approbation à un éventuel accord. Le moment venu, nous prendrons position sur la base de faits établis. Les questions liées aux impacts économiques, à l'influence sur nos coûts de production, aux potentialités réelles d'exportation, aux effets collatéraux de la reprise des aspects non tarifaires, comme la reprise de l'acquis communautaire dans le domaine de la loi sur les denrées alimentaires ou de la reprise du Cassis de Dijon devront être soigneusement analysées. Pour poursuivre cette analyse, l'USP continuera ses estimations internes, mais mettra également sur pied un groupe de travail représentatif des principaux secteurs de l'agriculture. Ensemble, nous serons en position de juger et de nous prononcer une fois approfondis les thèmes mentionnés ci-dessus. Ne nous laissons pas imposer un tel accord, dessinons nous-mêmes ses contours et décidons à la fin en toute connaissance de cause.

Hansjörg Walter, Président USP et Conseiller national
Jacques Bourgeois, Directeur USP et Conseiller national